Département : Arrondissement : NORD LILLE

Canton:

ARMENTIERES

NOMBRE:

De conseillers en exercice : 29

De présents :

21

De votants:

29

Pour:

29

Contre:

Abstention:

OBJET:

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE AU CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

DELIBERATION:

Publiée le 7 décembre 2023

Rendue exécutoire le 7 décembre 2023

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 8 décembre 2023

Le maire certifie que la délibération a été publiée le ;

Le: 7 décembre 2023

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le: 16 novembre 2023

Le Maire D'ERQUINGHEMELYS

Visa de la secrétaire de séance Madame Alizée GRATIEN

Cidio

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 NOVEMBRE 2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

ID: 059-215902024-20231207-20231128DEL18-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michael LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaient excusés avec procuration, absents:

Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET,
Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN,
Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET,
Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD,
Madame Joelle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER,
Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ,
Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoit OERLEMANS
Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael
LEROY,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération en date du 19 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement. Le CAUE est un organisme associatif ouverte à tous, qui œuvre depuis plus de 40 ans dans l'accompagnement des projets d'urbanisme des collectivités, des porteurs de projets privés, des équipes pédagogiques. Il contribue au débat public par des temps de formation, de rencontres, de débats, d'observations de la mutation des territoires. Il propose des collections pour partager la connaissance des territoires, les enjeux, les projets et expériences aux problématiques architecturales, urbaines et paysagères. Il facilite enfin les coopérations en proposant aux acteurs du cadre de vie, une plate-forme collaborative qui offre les moyens de mutualiser ressources, observations, outils...;

La commune n'avait pas eu l'occasion depuis lors de recourir à nouveau pour elle ou pour ses habitants au concours du CAUE.

Considérant les conseils apportés aux usagers de la commune d'Erquinghem-Lys, dans le cadre de leurs divers projets d'urbanisme, sur le principe de la gratuité;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune d'ERQUINGHEM-LYS au CAUE, au titre de l'année 2024, pour un montant de 750 € annuel (pour les communes de 5000 à 10.000 habitants).

Adopté Pour Ampliation

Maire